

Arrêté n° 1929 du 11 mars 2013 portant changement de dénomination de la mutuelle d'assistance aux commerçants et aux malades en groupe Nkoueva, finance de proximité en qualité d'établissement de microfinance de première catégorie

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,
des finances, du plan, du portefeuille
public et de l'intégration,

Vu la Constitution ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement COBAC EMF 2002/17 du 15 avril 2002 relatif aux modifications de situation juridique et aux conditions de prise de participation dans les EMF ;

Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres Gouvernement ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la mutuelle d'assistance aux commerçants et aux malades du 12 avril 2012 ;

Vu les statuts et règlement intérieur refondus du groupe Nkoueva, finance de proximité du 12 avril 2012;

Vu la lettre CA/dk-095 du 21 mai 2012 relative à la déclaration de changement de dénomination de la mutuelle d'assistance aux commerçants et aux malades en groupe Nkoueva, finance de proximité, établissement de microfinance de première catégorie.

Arrête :

Article premier : La mutuelle d'assistance aux com-

merçants et aux malades, établissement de microfinance de première catégorie change de dénomination et devient groupe Nkoueva, finance de proximité, établissement de microfinance de première catégorie.

Article 2 : Le groupe Nkoueva, finance de proximité, subroge aux engagements et aux activités de la mutuelle d'assistance aux commerçants et aux malades.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 mars 2013

Gilbert ONDONGO